

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 14 janvier 2025 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Messieurs les conseillers	Pierre Fortin
	Urbain Bérubé
	Yvan Côté
	Réjean Fournier
	Louis-Régis Côté

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Alfred D'Amours
------------------------	-----------------

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 janvier 2025, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-01-02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-01-03 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024, 19h00

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 de 19h00 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 de 19h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-01-04

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024, 19h30

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 de 19h30 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 de 19h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-01-05

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre fortin, et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 décembre 2024 :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Liste des comptes à payer	\$	10,020.04
Liste des prélèvements bancaires	\$	15,537.66
Salaires nets payés	\$	17,187.24
<hr/>		
Total des comptes	\$	42,744.94

D'approuver la liste des comptes à payer supplémentaires datés du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de \$ 33,467.04

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Maire-Lyne Morneau

2025-01-06

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET INDEXATION DE SALAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la directrice générale se terminait le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les 2 parties désirent prolonger cette entente pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Paule autorise l'indexation de 3% au salaire de la directrice générale, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

D'autoriser monsieur le maire Philippe Savard à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Paule le contrat de travail de la directrice générale et greffière trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-01-07

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 433-24, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION »

Monsieur le maire, Philippe Savard, fait lecture du règlement numéro 433-24.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire a précisé l'objet du projet de règlement numéro 433-24;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller, monsieur Réjean Fournier lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a dûment été déposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 433-24, intitulé « Règlement fixant les taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception ».

QUE le règlement numéro 433-24 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Paule, à la mairie, au 102, rue Banville, Sainte-Paule, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-01-08

PRISE D'ACTE – DÉPÔT – LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 14 janvier 2025, par Mme Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Paule;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales au 31 décembre 2024.

D'autoriser l'envoi par courrier recommandé d'un avis de vente d'immeubles pour taxes aux propriétaires ayant des arriérés de taxes municipales de 2 ans et plus et dont les noms figurent sur la liste datée du 31 décembre 2024.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – LETTRE DE RAPPEL DES OBLIGATIONS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

La directrice générale, madame Marie-Lyne Morneau, dépose au Conseil municipal la lettre reçue du ministère des Transports du Québec, daté du 17 décembre 2024, concernant les événements survenus le 11 décembre 2024.

2025-01-09

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE ENVERS LE LIB DÉPANNEUR

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Sainte-Paule d'investir dans le projet de la Coopérative de Solidarité LIB Dépanneur Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule a pris connaissance du projet ambitieux et inspirant, et est convaincu de sa pertinence et de son potentiel pour répondre aux besoins alimentaires de proximité des résidents de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de coopérative d'économie sociale proposé représente une opportunité unique de renforcer le tissu social et économique de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Paule manifeste son intérêt à participer financièrement à la réalisation de ce projet, dont le coût total est estimé à 186 000 \$, pour un montant de 5,000 \$, à être versé à la constitution légale de la Coopérative. Ce montant contribuera au financement des premiers 46,000\$ requis au démarrage du projet.

D'autoriser monsieur le maire Philippe Savard et la directrice générale, madame Marie-Lyne Morneau à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Paule la lettre d'intention

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-01-10

APPUI AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS POUR RESEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 6 625 658, CADASTRE DU QUÉBEC À SAINTE-PAULE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas desservie par une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Municipalité ainsi que les services essentiels et d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunication dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS le 18 décembre 2024 ont obtenus assez d'information sur le projet de site de télécommunication.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal sont en faveur dudit projet de TELUS, soit d'ériger une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 60 mètres sur le lot 6 625 658, Cadastre du Québec à Sainte-Paule.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-01-11

DEMANDE POUR AMÉLIORER LE DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où

l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public.

2025-01-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 14 janvier 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Philippe Savard, maire

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière